



REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

STADE SAURAIGNAN MONFERRAN SAVÈS



Etablissement de 5^{ème} catégorie

**RENSEIGNEMENTS
SUR L'ÉTABLISSEMENT
RECEVANT DU PUBLIC**

Raison sociale : Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine
ZA du Pont Peyrin – 2 Rue Louis Aygobère – 32600 L’ISLE JOURDAIN

Nom de l'établissement : **Stade SAURAIGNAN - Equipement sportif**

Adresse : Route du Calvaire (parcelles cadastrées ZN 27-30)

Nom du représentant de la personne morale : Le Président

Siret : 200 023 620 00012

Activité : Type PA et L

Etablissement de la 5^{ème} catégorie

Effectif de l'ERP : Personnel : Public : 229 Total : 229 personnes

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : OUI NON

Construction du complexe sportif : PC 032 238 23 A0002 du 30 juin 2023

Un document tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) a été établi : OUI NON

Si oui à quelle date :

Existe-t-il un registre de sécurité : OUI NON

MODALITÉS D'ACCÈS AUX PRESTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

- **PLANS**
- **MODALITÉS D'ACCÈS AUX PRESTATIONS**

Plan de Situation

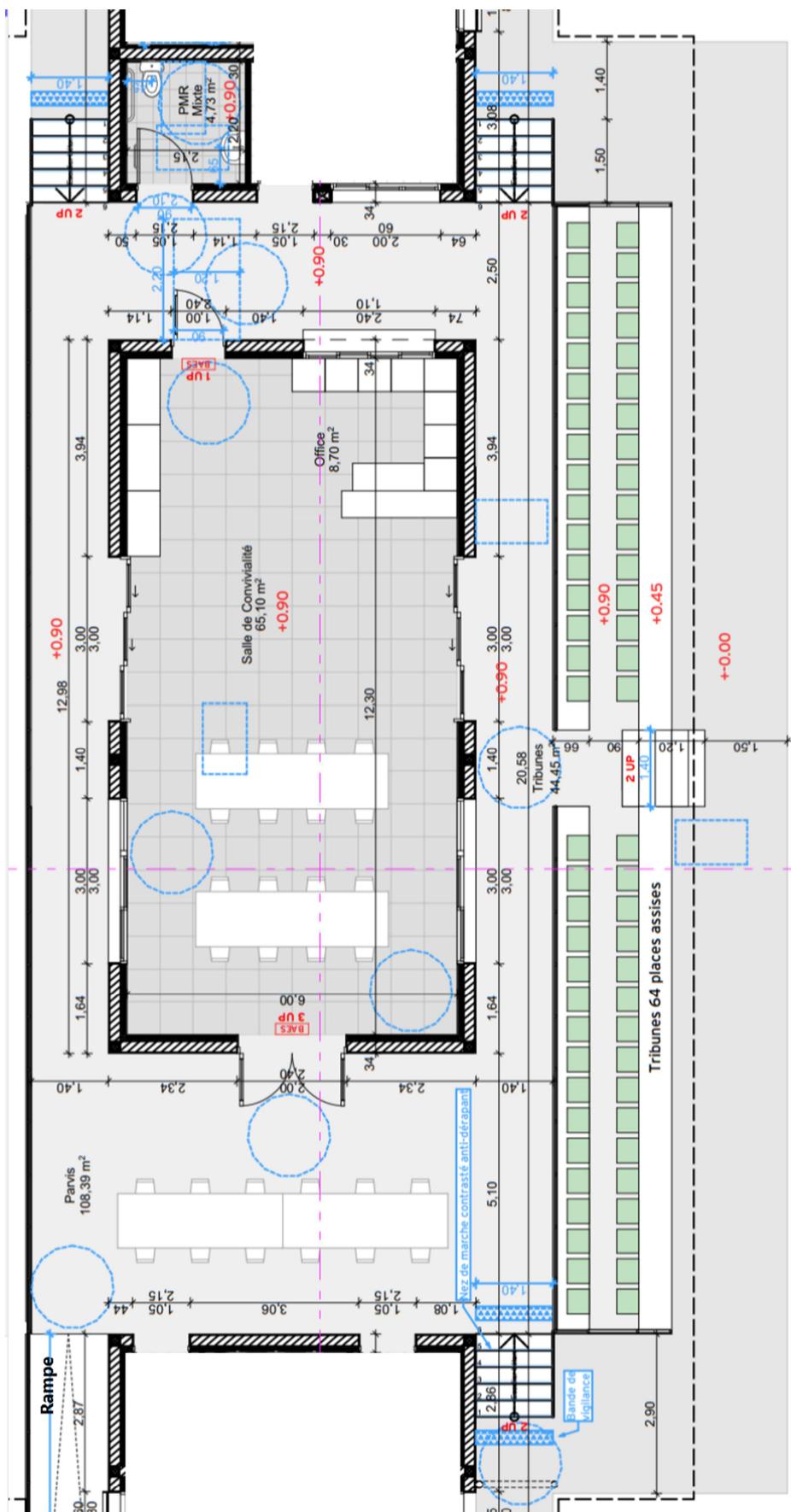


Stationnement et cheminement extérieur



La rampe dessert la salle de convivialité et les toilettes PMR

Aménagement intérieur Niveau +0.90m





Escalier



Salle de convivialité



Toilettes PMR



Vestiaires PMR au RDC

DOCUMENT D'AIDE A L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES

<p>Bien accueillir les personnes handicapées</p> <h2>I. Accueillir les personnes handicapées</h2> <p>Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➡ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience. ➡ Ne dévissez pas la personne, soyez naturel. ➡ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la. ➡ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide. <p>Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.</p> <h2>II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice</h2> <ol style="list-style-type: none"> 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes <ul style="list-style-type: none"> + Les déplacements ; + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ; + La largeur des couloirs et des portes ; + La station debout et les attentes prolongées ; + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole. <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> </div> <ol style="list-style-type: none"> 2) Comment les pallier ? <ul style="list-style-type: none"> ➡ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés. ➡ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos. ➡ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas. <h2>III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle</h2> <ol style="list-style-type: none"> A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive <ol style="list-style-type: none"> 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes <ul style="list-style-type: none"> + La communication orale ; + L'accès aux informations sonores ; + Le manque d'informations écrites. <ol style="list-style-type: none"> 2) Comment les pallier ? <ul style="list-style-type: none"> ➡ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler. ➡ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier. ➡ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple. Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage... ➡ Proposez de quoi écrire. ➡ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix. <ol style="list-style-type: none"> B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle <ol style="list-style-type: none"> 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes <ul style="list-style-type: none"> + Le repérage des lieux et des entrées ; + Les déplacements et l'identification des obstacles ; + L'usage de l'écriture et de la lecture. 	<p>2) Comment les pallier ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➡ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne. ➡ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez. ➡ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme. ➡ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette... ➡ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir. ➡ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé. ➡ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée. ➡ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature. ➡ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue. <h2>IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale</h2> <ol style="list-style-type: none"> A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive <ol style="list-style-type: none"> 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes <ul style="list-style-type: none"> + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ; + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ; + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ; + Le repérage dans le temps et l'espace ; + L'utilisation des appareils et automates. <ol style="list-style-type: none"> 2) Comment les pallier ? <ul style="list-style-type: none"> ➡ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la. ➡ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps. ➡ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension. ➡ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC). ➡ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement. <ol style="list-style-type: none"> B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique <ol style="list-style-type: none"> 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes <ul style="list-style-type: none"> + Un stress important ; + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ; + La communication. <ol style="list-style-type: none"> 2) Comment les pallier ? <ul style="list-style-type: none"> ➡ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard. ➡ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement. ➡ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la <p>Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html</p> <p>Conçu par la DMA en partenariat avec : APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI. Conception- Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou</p>
--	---

LA NOTICE D'ACCESSIBILITÉ

SOMMAIRE

	Concerné	Non	Concerné
<u>Page 3 : Fiche demandeur</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Page 4 : Repérage visuel du bâtiment</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Page 5 : Cheminements extérieurs au bâtiment, mais à l'intérieur de la parcelle</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Page 6 : Stationnement parking dans la parcelle privée</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Page 7 : Accès au bâtiment ou aux dispositifs de commande</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Page 8 : Plan incliné permanent</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Pages 9 à 14 : Plans inclinés amovibles</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 15 : Portes</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Page 16 : Circulations intérieures (entre les cloisons et le mobilier)</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Page 17 : Escaliers</u>	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Page 18 : Ascenseur</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 19 : Elévateur</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 20 : Banque d'accueil</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 21 : Bureau d'accueil</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 22 : Accès aux dispositifs de commandes</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Pages 23 à 28 : Toilettes sanitaires</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 29 : Douches</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Pages 30 à 31 : Cabines de change – vestiaires</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Pages 32 à 33 : Chambre</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 34 : Informations</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 35 : Eclairage</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 36 : Listes des mises aux normes à réaliser (s'il y a lieu) (ERP existants)</u>			
<u>Page 37 : Agenda d'accessibilité programmé</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 38 : Demande de dérogation(s)</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Page 39 : Engagement du Maître d'ouvrage et du maître d'œuvre</u>		<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Pages 40 à 45 : Annexes et plans détaillés (pour information)</u>			
<u>Ne pas joindre à la suite les pages qui ne concernent pas votre projet</u>			

Le demandeur et l'établissement

1- Le demandeur

Nom, Prénom : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GASCOGNE
TOLOUSAIN

Adresse : Rue Louis Aygobère- Z.A du Pont Peyrin - 32600 L'ISLEJOURDIN

Téléphone : 05 62 07 71 16

E-mail : *jean-michel.radic@ccgascognetolousaine.com*

2- L'établissement

Nom : Complexe Sportif de MONFERRAN-SAVES

Adresse : Route du Calvaire 32490 Monferran-Savès

Activité avant travaux : Néant

Activité après travaux : Vestiaires sportifs et salle de convivialité

Identité de l'exploitant : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GASCOGNE
TOLOUSAIN

Surface ouverte au public (en m²):

Pièces accessibles par les spectateurs et visiteurs uniquement : 78,53m²

- Dont Salle convivialité (65, 10m²)
- Dont Office : (8,70m²)
- Dont Sanitaire PMR Mixte : (4,73m²)

Pièces accessibles par les licenciés du club uniquement : 208,52m²

- TOTAL accessible au public (visiteurs+joueurs) = 287,05m²

Catégorie de l'établissement (1 à 5) : 5^{ème} (type L et PA)

Repérage

- Signalisation adaptée permettant le repérage et l'orientation
- Enseigne visible et lisible de loin et de près : sans objet, le projet ne prévoit pas d'enseigne hormis écusson du club

Visibilité:

- Vision et lecture possible en position debout et assise
- Absence de reflets, éblouissements, contre-jour
- Si situé à plus de 2,20 m, permet de s'approcher à moins d'1 mètre

Lisibilité :

- Contraste visuel par rapport au fond
- Hauteur mini des éléments relatifs à l'orientation: 15 mm
- Entrée facilement repérable

Préciser éventuellement le type ou la méthode de signalisation et d'information :

Le volume Réhaussé central du projet accueille la Salle de Convivialité et est repérable par son architecture. Les entrées des locaux et vestiaires sont indiquées par une signalétique adhésive SUR les portes. Tous les locaux sont accessibles depuis l'extérieur.

Cheminements extérieurs au bâtiment à l'intérieur de la parcelle en liaison avec les cheminements du Domaines Public et/ou un parking privé PMR

Concerné Non concerné (Bâtiment donnant directement sur le domaine public)

- Le sol du cheminement, entre le domaine public et l'entrée du commerce, est non meuble non glissant et ne présente aucun obstacle : trottoir en enrobé
- Horizontal et sans ressaut
- Il est contrasté ou comporte un repère continu tactile sur toute sa longueur :
Préciser le type de repère utilisé : bande podotactile collée
- Signalisation permettant le repérage et l'orientation :
 - À l'entrée du terrain
 - À chaque croisement de largeur correspondant à 1,50 m de diamètre
 - Vision et lecture possible en position debout et assise
 - Absence de reflets, éblouissements, contre-jour
 - Si situé à plus de 2,20 m, permet de s'approcher à moins d'1 mètre
 - Contraste visuel par rapport au fond
 - Hauteur mini des éléments relatifs à l'orientation : 15 mm, autres éléments 4,5 mm
 - Recours à des icônes/ pictogrammes normalisés
 - Lesquels :
- Largeur optimale 1,40 m, peut être réduit ponctuellement à 1,20 m (sur l'existant 1,20m et ponctuellement à 0,90 m)
- Dévers < 2 % (<3% sur l'existant)
- Absence d'obstacle
- Escalier de moins de 3 marches avec contraste visuel première et dernière contre-marche, nez de marche contrasté antidérapant, bande d'éveil de vigilance tactile
- Escalier de 3 marches ou plus avec main courante (diam 4cm section ronde recommandée), contraste visuel première et dernière contremarche, nez de marche contrasté antidérapant, bande d'éveil et de vigilance, hauteur <=16cm, profondeur giron >=28cm
- Croisement d'un itinéraire de véhicules avec dispositif d'éveil de vigilance pour piétons, signalisation conducteurs, éclairage
- Dispositif d'alerte au risque de chute pour tout dénivelé de plus de 0,25m situé à moins de 0,90m d'un cheminement (exemple : bordurette chasse-roue ou massif de fleurs)

Stationnement privé (ou public si ERP même questionnaire que la voirie)

Concerné Non concerné

- Si l'établissement dispose d'un parking privatif, il comporte au moins 1 place réservée aux personnes handicapées (au moins 2 % de places réservées PMR), 3,30 m de large, 6,20 m de long (pour faciliter le déchargement des fauteuils par l'arrière si parkings organisé en bataille ou en épis), sans empiéter sur la circulation piétonne (5,00m à défaut sur l'existant)
- Pente moins de 2 % (moins de 3 % pour l'existant)
- Place de stationnement située le plus proche possible de l'entrée
- Signalisation peinture : 2 pictogrammes à l'entrée de l'emplacement
- Si contrôle d'accès, doit être adapté à tout type de handicap par signalisation sonore ou visuelle (possibilité de visualiser le conducteur, et boucle d'induction magnétique intégrée)



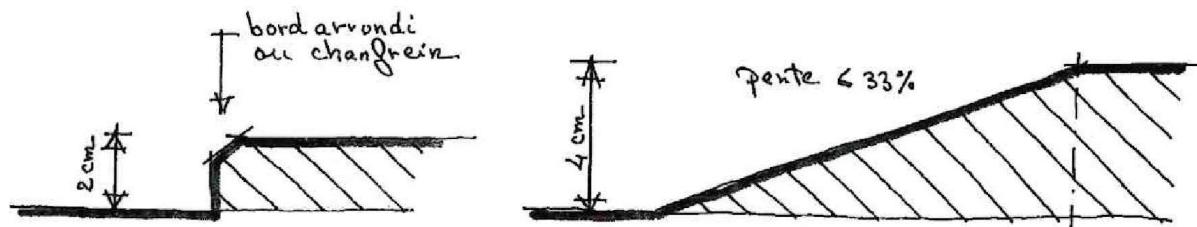
Préciser si signalisation horizontale contrastée autre que peinture (en fonction du revêtement) :

- Signalisation panneau : type B6a1 + M6h

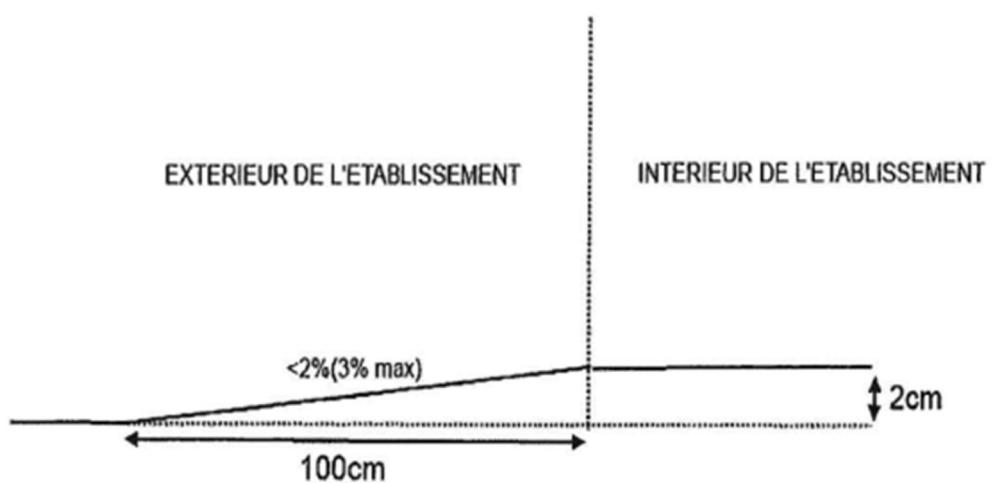


Accès au bâtiment

- L'établissement est accessible de plain-pied, sans ressaut
- Si difficulté : avec un ressaut conforme (inférieur à 2 cm ou jusqu'à 4 cm avec pente)
- Le seuil de la porte, les grilles et essuie-pieds ne bloquent ni la roue d'un fauteuil, ni la canne d'un malvoyant (espace <2cm)
- Présence d'un palier de repos devant la porte (<2 % (<3 % sur l'existant) de dimension adaptée en fonction du sens d'ouverture de la porte (1,20m x 1,40m si on pousse la porte vers l'intérieur — 1 ,20m x 220m si on la tire vers l'extérieur)



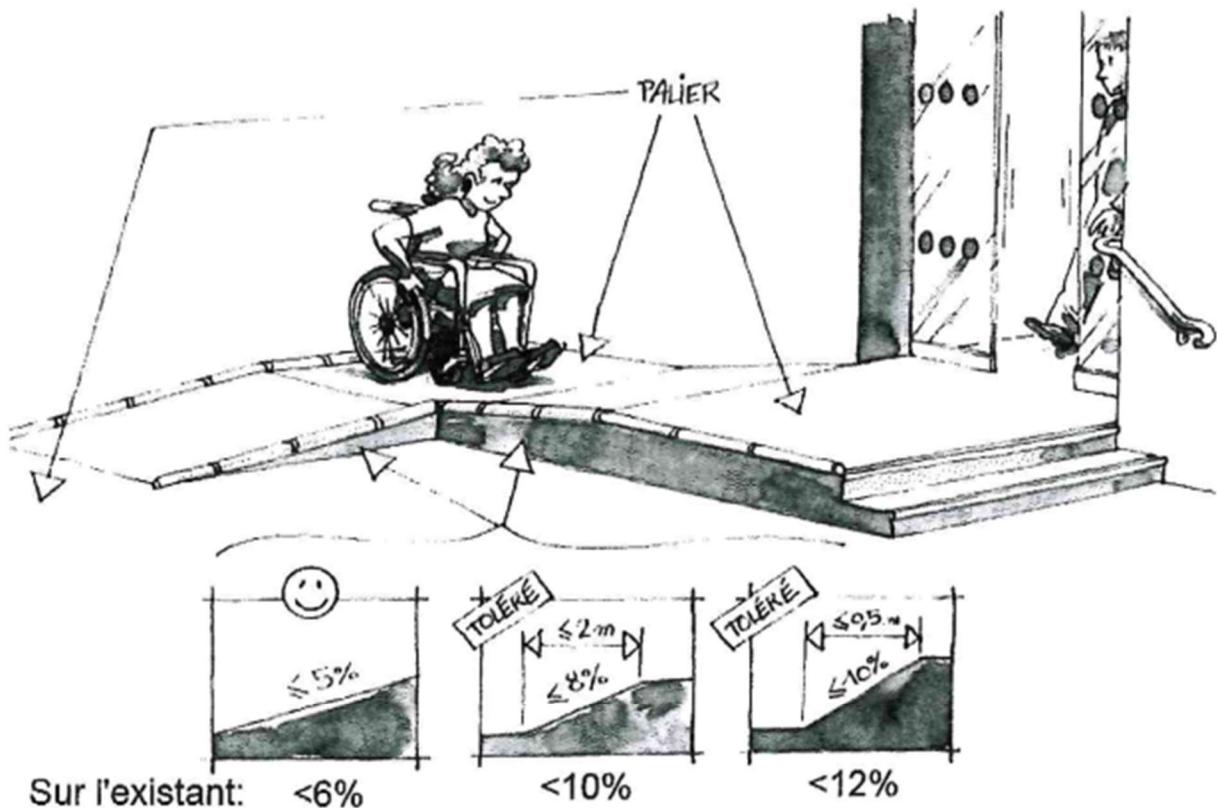
Recommandation : pas de ressaut
(Prévoir une légère pente pour l'écoulement des eaux pluviales)



Plan incliné permanent

Concerné Non concerné

- Plan incliné équipé d'une main courante si la pente > 4% de section Ø4 cm rond (recommandation)
- Il présente une pente < à 5 % (4 % recommandé), (< à 6 % dans le bâti existant) ou à 8 % sur moins de 2 m (10 % dans bâti existant), 10 % sur moins de 0,50 m (12 % dans bâti existant) (Pour tout dépassement de ces normes de pentes, il faudra demander une dérogation)
- Un palier de repos (1,20 m sur 1,40 m) est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné (pente <2 % (<3 % sur l'existant))
- Pas de ressaut devant un plan incliné



Les mains courantes sont recommandées au-delà de 4%
(section ronde 4cm de diamètre recommandé)

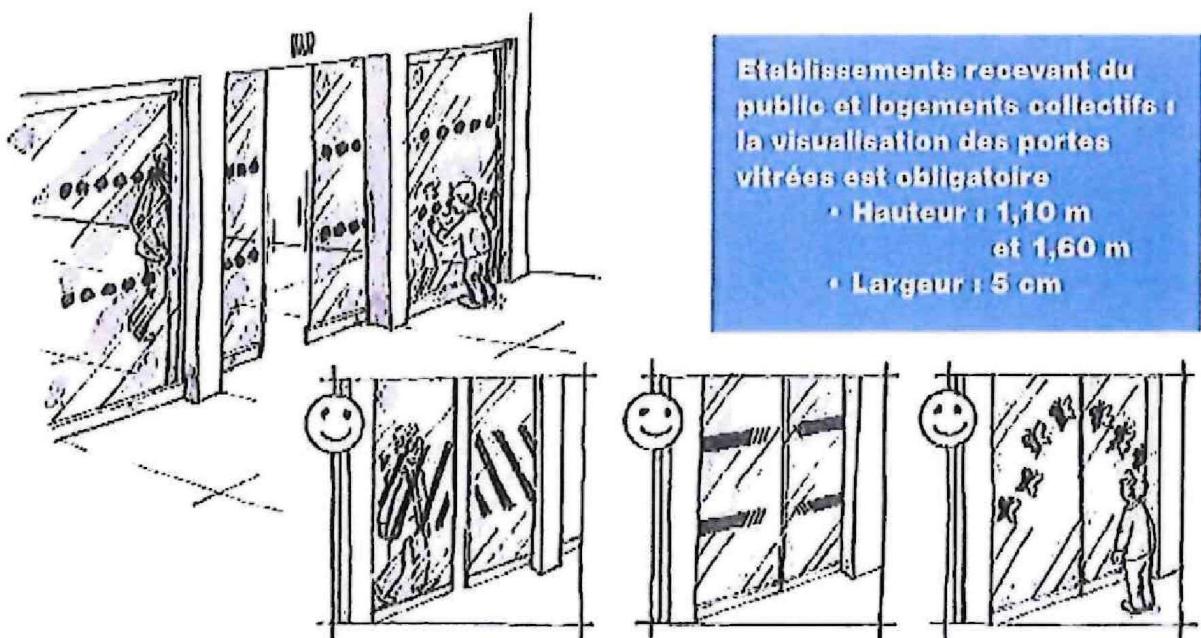
Portes

- Largeur >0,90 (>0.80m dans le bâti existant), passage utile >=0,83m (0,77m dans le bâti existant)
- Portes d'entrée double battant dont aucun n'a seul un passage suffisant sur l'existant : présence d'une sonnette à 1,00m du sol accessible pour assistance humaine à l'ouverture
- Espaces de manœuvre de porte de chaque côté (à plat ou pente < 2% (3% dans le bâti existant) sauf pour les portes automatiques) :
 - Ouverture en poussant : longueur mini de 1,70 m x largeur 1,20 m
 - Ouverture en tirant : longueur mini de 2,20 m x largeur 1,20 m
- Ouverture automatique, et/ou facile
- Commande d'ouverture située entre 0,90 m et 1,30 m de hauteur
- Extrémité des poignées à au moins à 0,40 m d'un angle rentrant
- Portes d'entrée vitrées repérables à l'aide d'éléments visuellement contrastés : bandes contrastées à 1,10 m et 1,60 m de hauteur

Équipements adaptés et sécurité

■ Portes de plusieurs vantaux

La largeur minimale du vantail, la plus couramment utilisée, doit être de 0,90 m

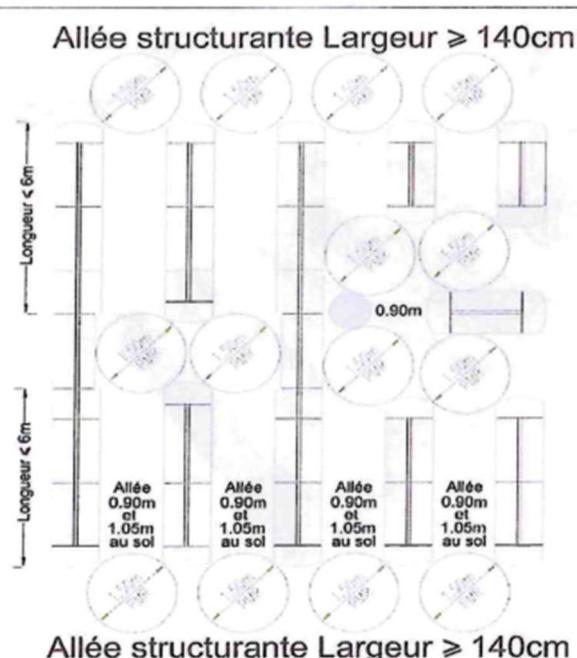


Circulations intérieures

(Tous les locaux sont accessibles par l'extérieur)

- ☒ Circulations principales : largeur minimale de 1,40m mais peut être réduite à 1,20 m dans le bâti existant, voire 1,00m si cercle de retournement tous les 6m ; possibilité de passages ponctuel à 1,20m de large, voire à 90cm sur l'existant
- ☒ Rampe amovible (existant) ou permanente (pentes idem que celles indiquées plus haut)
- ☒ Espaces de manœuvres avec possibilité de demi-tour (au bout des allées par exemple)
- ☒ Largeur des portes intérieures >0,90m avec 83cm minimum de passage (0,80 m pour le bâti existant avec 77cm de passage minimum)
- ☒ Porte repérable et visible : contraste visuel et repérage des parties vitrées

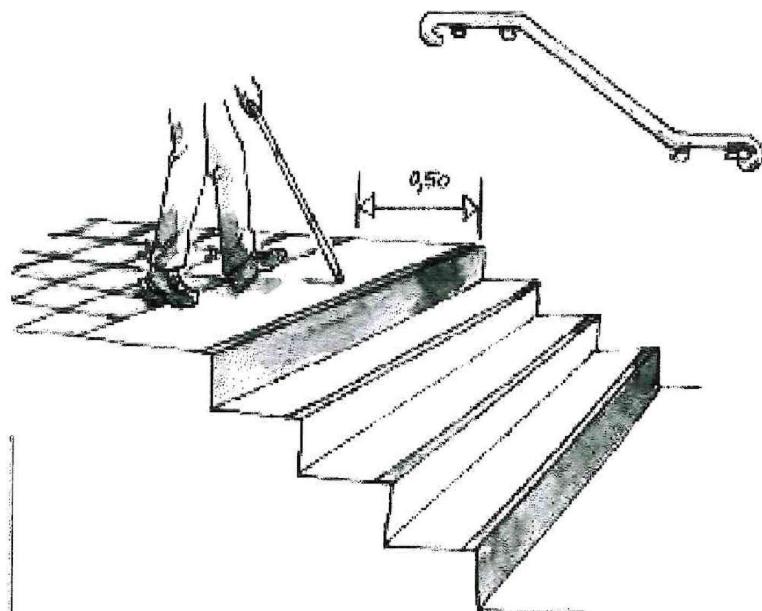
Type de repérage : vitrophanie
- ☒ Poignée de porte facilement préhensible en position debout et assise
- ☒ Espace de manœuvre de portes intérieures :
 - ☒ Ouverture en poussant : longueur mini de 1,70 m x largeur 120 m
 - ☒ Ouverture en tirant : longueur mini de 220 m x largeur 1,20 m
- ☒ Revêtements de sols, plafonds et murs conformes à l'article 9 des arrêtés (aire d'absorption acoustique >25 % des surfaces sol+mur+plafond)



Escaliers

Concerné Non concerné

- Au moins 1,20 m de large entre les mains courantes (neuf)
- Main courante obligatoire de chaque côté située entre 0,80 m et 1 m de hauteur, continues sur chaque volée de marches (section ronde 4cm de diamètre et continues sur les paliers recommandée) (neuf)
- Si l'installation d'une main courante dans un ERP a pour conséquence de réduire le passage à une largeur inférieure à 1 m, une seule main courante est exigée (existant)
- Bande d'éveil de vigilance en haut de l'escalier
- Escalier existant : pas d'obligation de modifier la largeur, la hauteur et la profondeur des marches
- Escalier neuf : hauteur des marches 16 cm maximum (17 cm dans bâti existant) et profondeur de 28 cm minimum
- La première et la dernière marche de chaque volée d'escalier disposent d'une contremarche visuellement contrastée
- Les nez de marches des escaliers sont contrastés par rapport aux marches et non glissants
- L'éclairage des escaliers est renforcé (150 lux minimum)

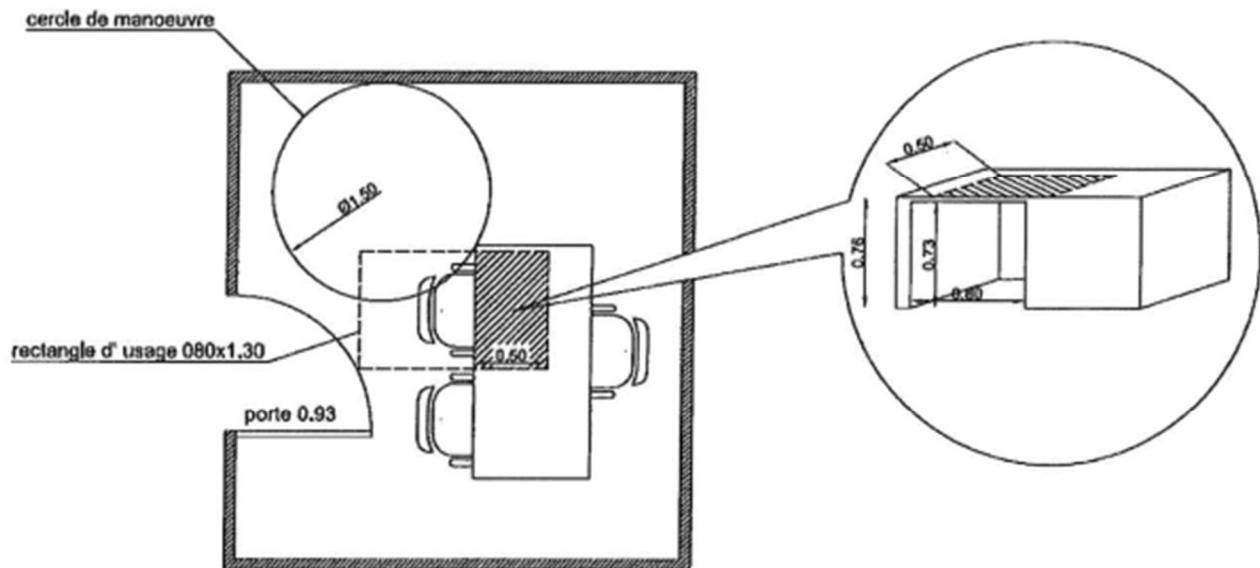


Bureau d'accueil

Concerné Non concerné

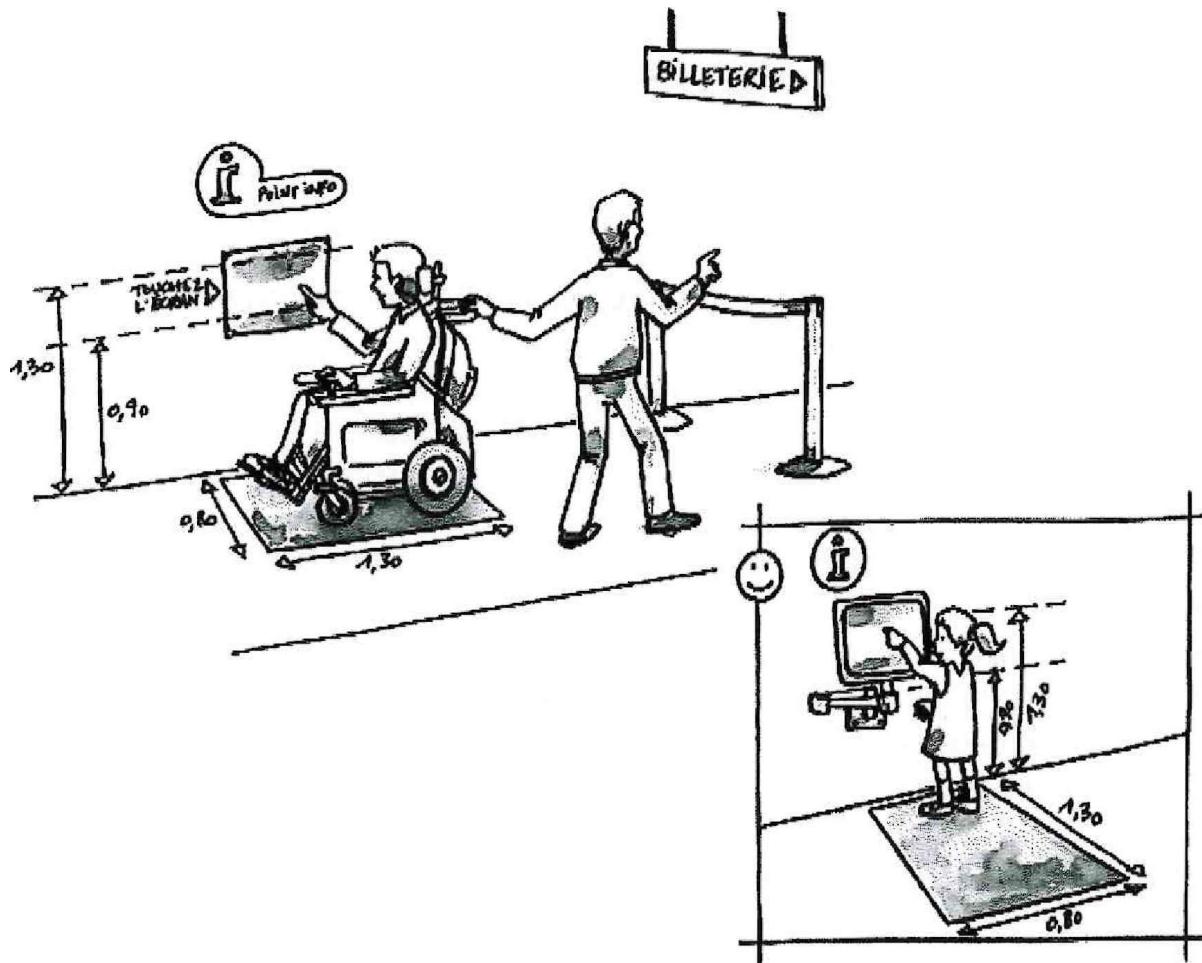
- Le bureau ou une partie de celui-ci (tablette, est à une hauteur inférieure à 0,76 m.
- Il dispose d'une partie inférieure vide d'au moins 0,30 m de profondeur (0,50 m recommandé), 0,60 m de largeur (0,80 m recommandé) et 0,70 m de hauteur (0,73 m recommandé).
- Utilisable en position assise
- Présence d'un cercle de manœuvre de 1,50m de diamètre en dehors du débattement de la porte et de l'encombrement du bureau
- Pour les services publics et les ERP privés du premier groupe (de la 1ière à la 4ième catégorie dans le neuf et de la 1ière à la deuxième catégorie dans l'existant), présence d'une boucle d'induction magnétique à l'attention des malentendants

Bureau accueil public



Accès aux dispositifs de commande

- ☒ Ils sont situés à plus de 0,40m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulants
- ☒ Ils sont situés à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m
- ☒ Ils sont repérables et détectables
- ☒ Un rectangle d'usage (1 ,30m x 0,80m) peut être positionné au droit et à l'aplomb de chaque système de commandes



Toilettes

Concerné Non concerné

- Porte avec passage utile (0,77m dans l'existant)
- Si présence d'un sas, prévoir espaces de manœuvre de portes
- Barre de ferme-porte (manuel recommandé)
- Espace de giration de 1,50m de diamètre à l'intérieur avec chevauchement possible de 15cm sous le lavabo, ou, à défaut (si difficulté technique avérée), à l'extérieur devant la porte (ou à proximité dans l'existant)
- Espace d'usage de 1,30m sur 0,80m à côté de la cuvette en dehors du débattement de la porte, et en face et sous le lavabo ou lave-main En recommandation : un rectangle d'usage, soit de chaque côté de la cuvette, soit entre 2 cuvettes dans la même pièce, soit à gauche dans une pièce et à droite dans une autre, afin de permettre le transfert indifféremment des deux côtés
- Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0150 m
- Positionnement de l'axe de la cuvette :
 - entre 0,40m et 0,45m de la barre de transfert (obligatoire dans le neuf, recommandé dans l'existant))
 - à 0,60m du mur dorsal (recommandé)
- Barre d'appui (de transfert) entre 0,70 — 0,80 m de hauteur, éventuellement rabattable
- Lavabo (ou, à défaut, lave-mains si présence d'un lavabo à l'extérieur) à l'intérieur des toilettes à une hauteur inférieure à 0,85m, avec un vide en dessous d'une hauteur $\geq 0,70\text{m}$ et une profondeur $\geq 0,30\text{m}$, dont la commande de robinetterie est située à au moins 0,40m d'un angle de mur rentrant (obligatoire dans le neuf, recommandé dans l'existant)
- Patère à 1,10m du sol (recommandation)
- Signalisation par pictogramme en relief, avec l'indication du sens du transfert (si les deux possibilités existent dans le neuf)
- Une poubelle à ouverture manuelle placée sous la barre d'appui (recommandation)

Exemple à choisir en priorité parmi les premiers proposés ci-après lorsque cela est faisable techniquement et qui se rapproche de votre cas (cela n'exempte pas de fournir le plan réel et exact de votre sanitaire en faisant figurer les appareils sanitaires et les accessoires) :

Ne garder que la page sur laquelle vous avez choisi votre modèle

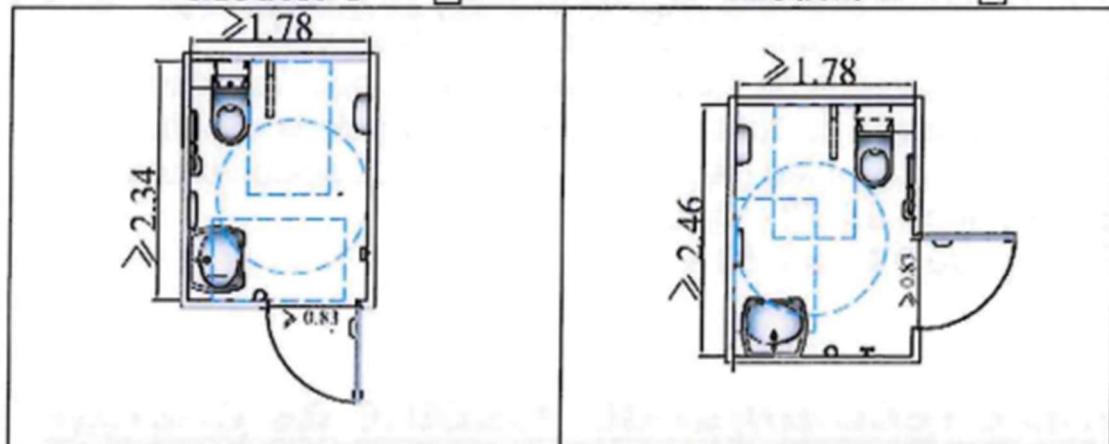
**Sanitaires adaptés
à minima dans cadre bâti neuf ou pour aménagement
d'une coque vide**

en recommandation dans cadre bâti existant

Votre choix de modèle

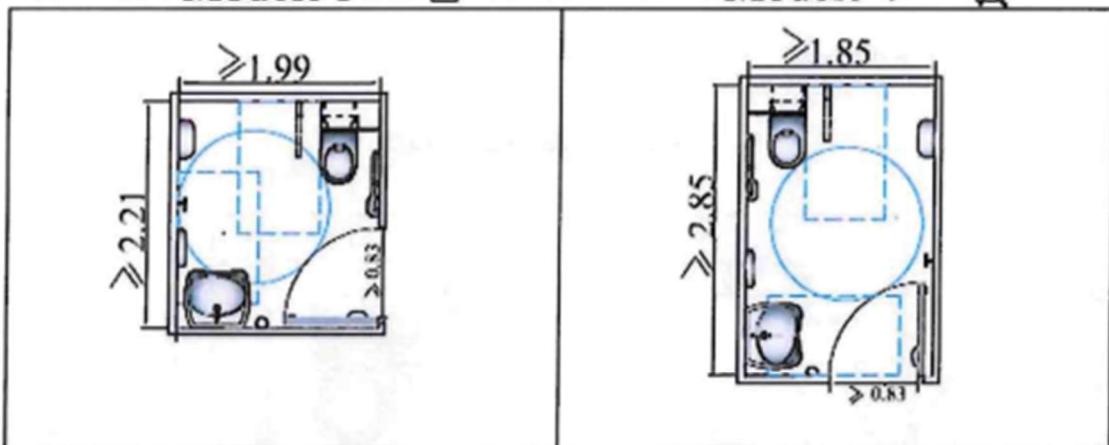
Modèle 1

Modèle 2



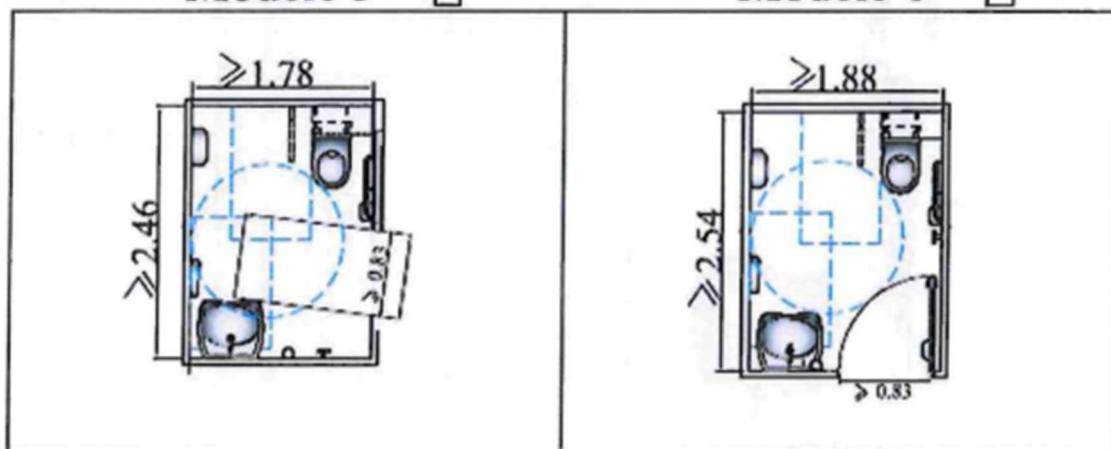
Modèle 3

Modèle 4



Modèle 5

Modèle 6



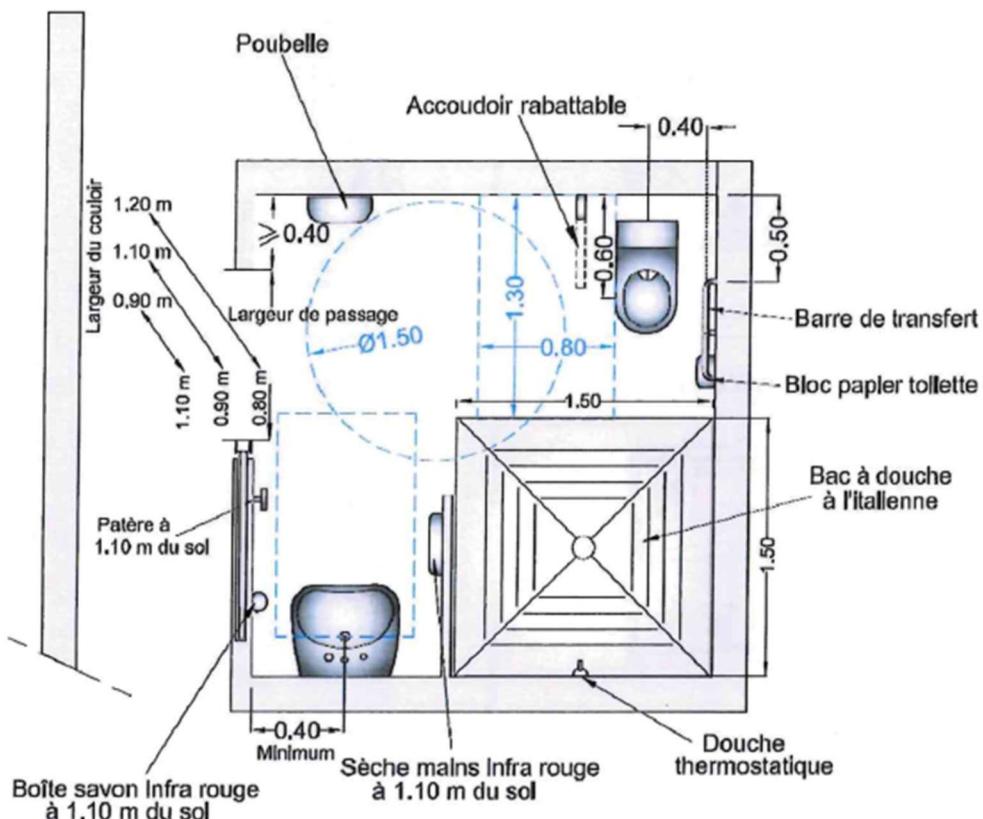
Douches

(douches de vestiaires
joueurs et arbitres)

Concerné Non concerné

- Porte de >0,90m(>0,80m dans l'existant) avec passage utile>0,83m (>0,77m dans l'existant) pas porte, passage de 90x 200cm
- Ferme porte (ou barre de rappel de porte) manuelle
- Espace de giration de 1,50 m (idem toilettes pour l'existant)
- Espace d'usage de 1,30m sur 0,80 m à côté de la douche
- Douche de plain-pied (ressaut de 2 cm max.), siphon enterré
- Barre d'appui à 0,70 -0,80 m
- Siège entre 0,45 et 0,50 m

Exemple recommandé: Cabine de change



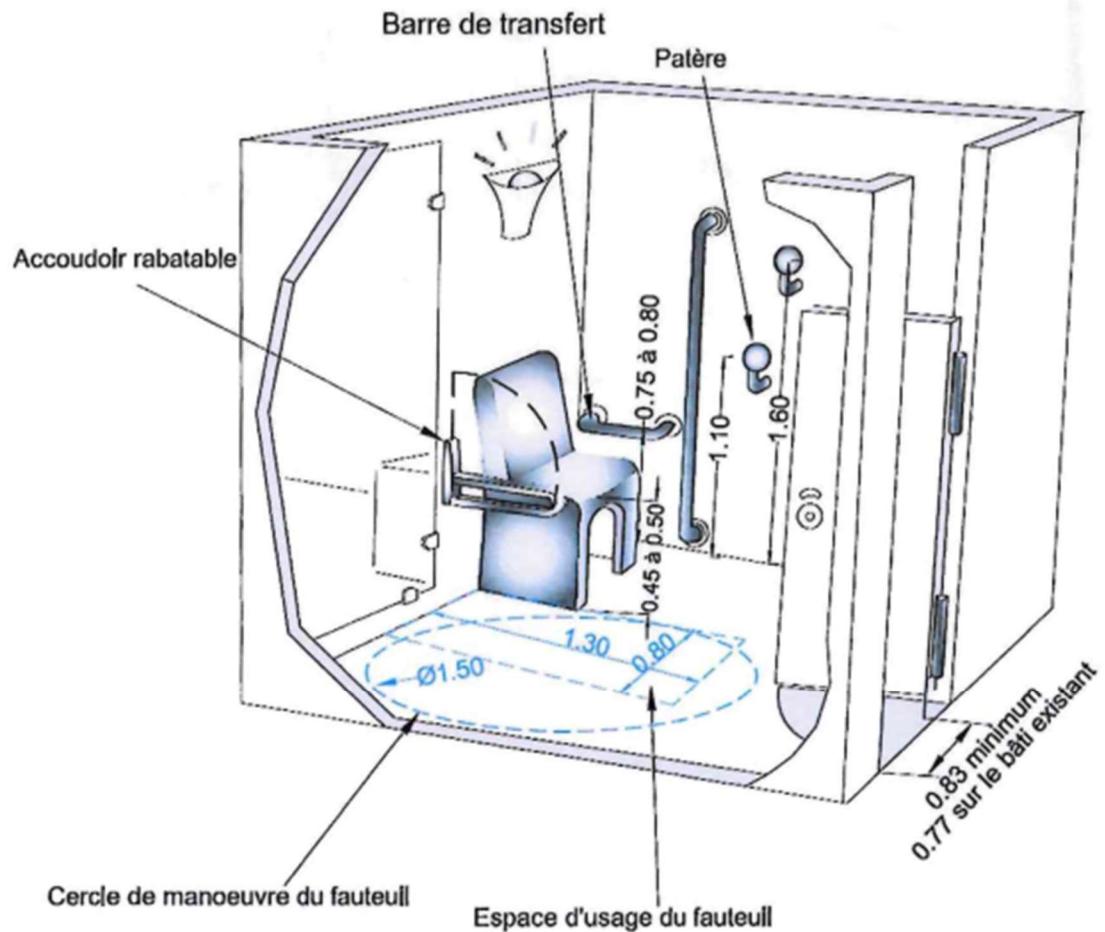
Cabine de change

Concerné Non concerné

↳ (vestiaires joueurs et arbitres)

- Espace de giration de 1,50 m (toléré à 1,40m pour l'existant)
- Espace d'usage de 1,30 m sur 0.80 m
- Siège entre 0,45 m et 0,50 m
- Barre d'appui permettant un appui en position debout
- Patères accessibles en position assise
- Recommandation : une planche de change de 1,80 m x 0.80m à 0,50 m de hauteur

Dispositif minimal :



Informations

- ☒ Information lisible en position assise ou debout
- ☒ Information fortement contrastée (70 %) par rapport au support
- ☒ Support non brillant, sans reflet
- ☒ Hauteur de caractères d'écriture suffisante
- ☒ Utilisation d'icônes et de pictogrammes
- ☒ Combinaison d'informations visuelles, sonores et tactiles (ex. menu en braille)
- ☒ Les sorties peuvent être aisément repérées sans confusion avec les issues de secours

Expliquer éventuellement tes solutions envisagées.

Eclairage

- ☒ Eclairage suffisant (cheminements extérieurs (20 lux), cheminements de parking (50 lux) cheminements intérieur (100 lux), accueil (200 lux), escaliers (150 lux))
- ☒ Extinction progressive en cas d'éclairage temporisé
- ☒ Absence d'éblouissement ou de reflet sur la signalétique
- ☒ Présence d'un éclairage de sécurité

Engagement du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre

Je soussigné, M. IDRABA , **maître d'ouvrage**, m'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées sur le projet défini ci avant

Date et signature

Le 26/06/23



Je soussigné, MME. PEREZ Elaura (MGS Architectes), **maître d'œuvre**, m'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées sur le projet défini ci avant

Date et signature

22/06/2023



ATTESTATION D'ACCESSIBILITÉ

RÉALISÉE PAR UN PROFESSIONNEL



BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION



17 rue Marius Tercé
Star Park – bâtiment B
31024 TOULOUSE

T: +33 6 32 78 07 92 - M : +33 6 32 78 07 92
sylvain.boutes@bureauveritas.com

N° affaire : 16289661 / 2
Rapport n° : ATT-HAND (0) rév 2
En date du : 04/09/2025

**ATTESTATION DE VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
à l'achèvement des travaux pour les projets de construction suivants**

**Etablissements recevant du public (ERP) ou projets d'aménagement
d'installations ouvertes au public**

Construction soumise à Permis de Construire

Cette attestation est délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application du décret n° 2023-1175 du 12 décembre 2023 et à joindre à la déclaration d'achèvement de travaux de l'arrêté du 26 décembre 2023 relatif aux attestations de respect de la réglementation d'accessibilité dans les bâtiments neufs et existants aux personnes en situation de handicap.

La présente attestation ne porte que sur les travaux réalisés par le maître de l'ouvrage qui a missionné Bureau Veritas Construction.

Les textes de référence

Articles L 122-10 et R 122-30 du code de la construction et de l'habitation

Articles R 162-8 à R 162-13 du code de la construction et de l'habitation

Arrêté du 20 avril 2017 modifié relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement

Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation à la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, le maître d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi les documents suivants :

1	Arrêté de PC n°PC 032 268 23 A0002
2	Etude d'éclairement
3	Plan A Plans Architecte PRO

Le projet

Identification du projet:

Numéro et libellé de la voie :

Complément d'adresse : LIEU DIT LA FITAU A SAURAINAN

Code postal : 32490

Localité : MONFERRAN SAVES

Code INSEE de la commune : 32268

Numéro de permis de construire : PC 032 268 23 A0002

Date du dépôt de la demande de permis de construire : 30/06/2023

Date de délivrance du permis modificatif : 25/08/2023

Solutions d'effet équivalent accordées ou solutions d'accessibilité équivalent accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur:

Solution d'effet équivalent (loi ESSOC)	Non
Solutions d'accessibilité équivalente (article 1 de l'arrêté du 20/04/2017)	Non

Description de l'opération :

Construction d'un complexe sportif comprenant : vestiaires, salle de convivialité, tribunes et aménagement de deux terrains de sport

Conclusion

L'attestateur atteste que les constats effectués à l'achèvement des travaux ne mettent pas en évidence d'irrégularités dans le respect des règles d'accessibilité telles que prévues aux articles R.162-5 à R.162-7 du code de la construction et de l'habitation, sur la base des documents fournis par le maître d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

Oui Non

L'attestateur émet-il des réserves ?

Oui Non

Date : 04/09/2025

Signature : Sylvain BOUTES



LES MODALITES DE MAINTENANCE DES APPAREILS D'ACCESSIBILITE

